

Up! Enhanced Management

10 Les droits et les devoirs

10.1 Introduction

Première édition

http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

10 Les droits et les devoirs

10.1 Introduction

L'environnement de l'entreprise est régi par des lois que nul n'est sensé ignorer. Ceci est plus facile à dire qu'à respecter tant le volume de lois, de règlements et autres non-écrits est important.

L'objectif de ce chapitre n'est pas d'être exhaustif sur les droits et les devoirs, mais d'apporter des éclaircissements sur le fonctionnement du droit français, sur les principaux droits et les principaux devoirs. L'idée étant qu'il existe un jour ou l'autre dans chaque entreprise au moins un différend faisant appel à la justice, autant s'être un minimum préparé par avance.

L'essentiel du droit français remonte à 1804, suite à une volonté de *Napoléon*BONAPARTE d'unifier les lois des trois états constituant la société française de l'époque – la noblesse, le clergé et le tiers état. Il est fortement imprégné du droit romain.

10.1.1 Qu'est-ce que le droit ?

Le **droit** se définit comme un ensemble de normes écrites ou verbales régissant les rapports des individus dans la société. Ces normes se décomposent en deux ensembles:

Les obligations.

Elles délimitent les comportements à adopter. Elles sont générales et permanentes. Elles sont de trois ordres :

Donner.

La dation consiste à donner un bien à un individu.

Faire.

Cela consiste à réaliser une action ou rendre un service à un individu.

• Ne pas faire.

Cela consiste à ne pas réaliser une action pour un individu.

La portée de l'obligation peut être :

· Le résultat.

Seul le résultat compte, peu importe les moyens mis en oeuvre. Par exemple pour délivrer un bien.

· Les moyens.

Seul la mise en oeuvre de moyens compte, que le résultat soit atteint ou non. Par exemple pour soigner un malade.

Les sanctions.

Elles délimitent les comportements à ne pas adopter.

A la différence de la morale, de la confession religieuse ou des règles de bienséance, le droit est uniforme et s'applique à tous. De plus, le droit est limité au territoire, aussi il existe :

Un droit national.

Par exemple le droit français, le droit anglais, etc.

• Un droit européen.

Il a priorité sur le droit national.

· Un droit international.

Le droit peut être subdivisé en :